

28 SEP. 2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VOGUE
Séance du 25 septembre 2023

Nombre de Membres en exercice :	15
Nombre de Membres présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	15
Votes Pour :	15
Votes Contre :	0
Abstention :	0

L'an deux mille vingt-trois,
et le vingt-cinq du mois de septembre,
à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni en séance
ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu
habituel de ses séances, sous la présidence de M.
Antoine ALBERTI.

Date de la convocation :

21/09/2023

Présents : Mmes FAURITTE – BLANC – CHALMETON – CHARRON J - CHEVALIER
– BRIAND – Mrs ALAZARD - BELLANGER – ALBERTI – CHARRON D – EPISSÉ –
ROBERT – MINICHINO - TOURETTE.

Date d'affichage :

21/09/2023

Excusé(e)s : Mme GUILLEMIN (procuration à Mme CHARRON J)

Absent(e)s :

Secrétaire de séance : M. CHARRON Dominique

D2023-09-09 : BATIMENTS COMMUNAUX : TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS.

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune de Vogüé possède une salle des associations située au rez-de-chaussée du bâtiment de l'ancienne école, Allée du Château.

Cette salle est très souvent sollicitée par des associations extérieures à notre Commune, mais également par des entreprises ou des particuliers.

Ces mises à disposition, effectuées aujourd'hui à titre gratuit, génèrent des frais pour la collectivité, notamment en matière d'électricité mais également d'entretien.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal d'établir un tarif pour la location de cette salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

- **d'approuver** l'exposer de M. le Maire
- **de fixer** le montant de la location de la salle des associations à 50 € la journée pour les associations extérieures, les entreprises et les particuliers
- **de fixer** le montant de la caution à 500 €

Fait à Vogüé, le 26 septembre 2023.

Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire,

Antoine ALBERTI.

